

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**
De la Commune de **SAINT-SAUVEUR**

Date de la convocation :
17 septembre 2015

Date d'affichage :
25 septembre 2015

Objet :
Convention frais scolarité avec
Echenoz la Méline

Membres en exercice : 19

Présents : 12

Votants : 17

Absents : 7

VOTES :

Pour : 17

Contre : 0

Abstention : 0

Séance du **24 septembre 2015**

L'an deux mille quinze et le vingt quatre septembre à 19 h, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la Présidence de Madame Christiane BEY, Maire.

Présents : Mmes et Ms MATHIEU F. – EON A.M.. – POIRRIER C. – ANDING M. – DESHAYES J. – CHAPPUIS I. – VANCON P. – OUGIER N. – BIGEY R. .. – ROUSSEL A. – LARROQUE D.

Absents : BERTRAND G. – GROSJEAN A.- GALMICHE N - OLLMANN S. – OSTER C. – CUELHE S. – ROSE G. –

Pouvoirs : BERTRAND G. à OUGIER N. – GROSJEAN A. à BEY C. – GALMICHE N. à MATHIEU F. – OLLMANN S. à EON A.M. – CUELHE S. à LARROQUE D.

Madame le Maire rappelle la délibération du 02 avril 2015 fixant les nouveaux tarifs des frais de participation des communes pour l'accueil des élèves extérieurs.

Il s'avère qu'un enfant domicilié à Echenoz-la Méline est scolarisé à Saint-Sauveur depuis la rentrée de septembre 2015, il convient de signer une convention entre les deux communes.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal autorise la signature de la convention avec Echenoz la Méline aux tarifs suivants :

Maternelle	Primaire
300 €	200 €

Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits.
Tous les membres présents ont signé au registre.

Pour copie conforme,

**Le Maire,
Christiane BEY**